



**CM 2021-04-08/25 Autorisation de signer la convention de groupement de commande publique entre les communes de Pérois et Mauguio-Carnon pour une étude de faisabilité géotechnique pour la valorisation des sédiments dragués dans le port de Carnon sur la parcelle AY3 des cabanes de Pérois.**

Monsieur Le Maire,

Nous comprenons qu'il est nécessaire de trouver une valorisation aux sédiments qui sont actuellement entreposés sur la parcelle AY3 des Cabanes de Pérois et sommes évidemment favorables à ce qu'une étude soit menée mais nous nous demandons si cette étude a été chiffrée lors de la commande initiale du dragage du port ?

En 2019 la DIRM Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée en partenariat avec les régions Occitanie et PACA, l'ADEME et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse avait lancé un appel à projets « Dragages et gestion terrestre des sédiments de dragage, mutualisation et valorisation » et parmi les projets déposés 7 ont été retenus dont celui de dragage mutualisé des cinq ports de la baie d'Aigues-Mortes dont Carnon et Pérois font partie, ce projet permettant également de caractériser l'impact environnemental des rechargements de plages réalisés avec les sédiments sableux, et de mettre en œuvre des solutions locales et innovantes de traitement et de valorisation des vases des ports de Carnon et Pérois.

Notre question est donc de savoir si cette étude que vous nous demandez de voter n'est pas déjà incluse dans l'aide apportée par la DIRM ou est-ce que finalement nous n'avons pas obtenu ces aides?

Sources

<http://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/appel-a-projets-dragages-et-gestion-terrestre-des-r410.html>